SÉNAT

Séance du 21 Juin

Présidence de M. Le Royer, président

AVANT LA SEANCE

La Loi militaire

Paris, 21 juin. — Une réunion des bureaux des groupes de gauche du Sénat vient d'avoir lieu.

Contrairement au désir de l'union républicaine, il a été résolu que le Sénat ne ferait rien pour hâter la discussion de la loi militaire.

LA SEANCE

La séance est ouverte à 2 heures 1/2

L'Enseignement primaire

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur les dépenses ordinaires de l'enseignement *primaire*.

Sur la proposition de M. Faye, ministre de l'agriculture, le Sénat décide, au sujet de l'article 48, que la loi de 1879 sur l'enseignement de l'agriculture sera maintenue.

M. Tolain. — Je demande au Sénat d'ajouter à l'article 47 un article additionnel portant qu'un règlement d'administration statuera sur les conditions dans lesquelles une indemnité sera accordée aux professeurs chargés des cours complémentaires de l'enseignement industriel ou commercial.

L'article additionnel et l'ensemble de l'article 48 sont adoptés.

M. Bardoux. — Sur l'article 51, je propose un amendement aux termes duquel, à partir de la promulgation de la présente loi, il ne sera plus procédé à aucune laïcisation d'école de jeunes filles sans l'avis conforme des conseils municipaux.

Quelles raisons peut-on avoir de violenter les institutrices congréganistes qui rendent de si grands services aux populations.

Il est fâcheux de mécontenter les populations à la veille des élections.

M. Fallières *pense qu'il faut faire beaucoup* de sacrifices à la pacification religieuse; cependant il demande au Sénat de repousser cette disposition qui est en réalité un amendement à la loi de 1886. Il n'est pas possible d'admettre que l'Etat doive s'incliner devant la volonté des conseils municipaux.

Adopter l'amendement de M. Bardoux, c'est faire *une* brèche à la loi de 1886; le Sénat s'y refusera.

M. Bardoux insiste et dit qu'il est nécessaire de donner une garantie aux populations.

L'article 51 est adopté.

Il est procédé au scrutin sur l'article additionnel de M. Bardoux.

L'article additionnel est repoussé par 179 voix contre 99.

Les articles 53 et 54 sont votés.

Par 135 voix contre 78 le Sénat vote l'ensemble du projet.

Le Sénat aborde la discussion du projet de travaux pour l'amélioration des ports militaires.

Après quelques observations présentées par M. le ministre de la marine et M. Barbey, rapporteur, la suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée.

LA HAUTE COUR DE JUSTICE

Fin de l'instruction

Paris, 21 juin. — La commission de la Haute Cour a définitivement clos son instruction. Demain, elle entendra la lecture du résumé général, rédigé par le président Merlin. Toutes les pièces seront ensuite remises officiellement au procureur général.

M. CARNOT A L'EXPOSITION

Paris, 21 juin. — M. Carnot a visité cette après-midi l'Exposition coloniale. Une fête a été donnée en son honneur par nos troupes coloniales.

MANIFESTE
des députés de la droite

Paris, 21 juin.— Les députés de la droite viennent d'élaborer un manifeste qu'ils adressent aux électeurs et dans lequel ils disent que le parti qui détient le pouvoir depuis douze ans, est condamné, ainsi que la majorité républicaine, qui exploite le pouvoir depuis trois législatures. Ils font ensuite le relevé des actes reprochés aux républicains, tels que: persécution religieuse, poursuites contre les élus du suffrage universel devant un tribunal d'exception, expédition du Tonkin, affaire Wilson, déficit du budget, exil des princes, etc...

Vient après, un appel à l'union de tous les républicains sincères, des serviteurs de la royauté et de l'empire qui doivent faire taire leurs préférences pour fonder un gouvernement honnête libéral et ne former qu'un seul parti; celui de la France. Ils réclament aussi la révision de la Constitution qui donnera la paix intérieure et extérieure et fermera l'ère des discordes.

Le manifeste se termine en disant: « L'heure de la délivrance est *prochaine*, elle sera le prix de notre union, allons au combat, la main dans la main au cri de : Vive la France. »

Ce manifeste est signé par les chefs de groupes.

JACQUES MEYER

Devant la police correctionnelle

LA CONDAMNATION

Paris, 21 juin. — Les débats de l'affaire Jacques Meyer ont continué aujourd'hui par la plaidoierie de Me Strauss, avocat du prévenu.

Il déclare d'abord que son client est digne d'intérêt, étant simplement un joueur malheureux qui n'a jamais eu l'intention de frustrer personne.

Il donne lecture d'une lettre adressée à son client alors que celui-ci était à Bruxelles, par un correspondant dont il ne donne pas le nom. Cette lettre est ainsi conçue dans sa partie essentielle.

« Pour le moment, je ne vous demande que ceci : premièrement, la copie du dossier que vous avez entre les mains; secundo, ce que vous en voulez. Par contre, vous aurez toutes les garanties d'argent et la certitude que quoi qu'il arrive, monarchie, empire ou boulangisme, vous échapperez à la prison. C'est donc de l'argent et la liberté qui vous sont offerts... »

La lecture de cette lettre a produit une vive émotion. *Il faut se rappeler que* quelques jours auparavant la *Cocarde* publiait ces lignes : «Lire prochainement dans la *Cocarde* les révélations sur Rouvier, Jacques Meyer et Thévenet.»

Me Strauss continue et examine les faits de la prévention.

Malgré l'éloquente plaidoierie de Me Strauss, Meyer est condamné à un an de prison et 500 fr. d'amende.

GRAND INCENDIE A PARIS

Paris, 21 juin. — Un violent incendie *s'est déclaré cet après midi*, à une heure, rue de Beaubourg, dans les magasins du Vieux Chêne. L'immeuble est entièrement détruit. Grâce aux secours, les maisons avoisinantes ont pu être préservées. Vers trois heures, on était à peu près maître du feu.

L'émotion est grande.

On ne signale aucun accident de personne.

Les dégâts sont évalués à 300.000 fr.

Un officier de paix a été blessé.

C'est le quatrième incendie qui se produit dans cet édifice.

Une foule considérable stationne auprès du lieu du sinistre.

M. GIRARD CONTRE LE « XIXe SIÈCLE »

Le procès en diffamation intenté par M. Girard, directeur du laboratoire municipal de Paris contre le *XIXe Siècle* a été appelé devant la cour d'assises.

Le journal a fait citer beaucoup de témoins qui sont en général des négociants qui ont à se plaindre des investigations du Laboratoire ou des chimistes qui viennent critiquer les expertises de M. Girard.

Les débats ne seront probablement terminés que demain.

LE PROCÈS D'ANGOULÊME

Angoulême, 21 juin. — Les débats du procès de MM. *Déroulède et Laisant* continuent. MM. Déroulède et Laisant affirment qu'ils n'ont pas violenté le commissaire de police.

Le procureur de la République dans son réquisitoire examine les faits et conclut que les délits étant absolument prouvés et caractérisés, le tribunal doit appliquer la loi sans passion comme sans faiblesse. Il demande une condamnation sévère contre M. Déroulède, le véritable instigateur des désordres de la rue.

Dans sa défense, M. Deroulède repousse la prévention. Pendant une heure il fait un véritable discours politique et déclare, dans cette salle de tribunal, poser sa candidature aux prochaines élections.

M. Laisant fait également un discours politique. Il prétend que lui et ses amis ont été victimes d'un guet apens.

Le procureur de la République, dans une courte réplique, explique que la loi n'a pas été violée à l'égard des députés et que la procédure concernant les flagrants délits, a été très exactement suivie.

L'affaire est tenue en délibéré.

Poursuites contre M. Laguerre

Angoulème, 21 juin. — M. Laguerre a comparu seul cet après-midi, sous la prévention de menaces à des fonctionnaires.

M. Albitre, commissaire spécial de police en résidence à la Rochelle, déclare que dans la prison d'Angoulème, M. Laguerre a dit: « Je vous préviens que, dans quelques mois, ce n'est pas par une révocation simple, mais par des mesures rigoureuses que seront punis les fonctionnaires qui ont pris une part quelconque à mon arrestation et à celle de M. Laisant. »

MM. Clerge, directeur de la prison, Matignon, Hostein, secrétaire général de la Charente, confirment cette déclaration.

M. Laguerre avoue les faits qui lui sont reprochés.

Angoulême, 21 juin. — Après une suspension d'audience, L. Laguerre prend la parole.

Dans un discours très violent, il soutient qu'une illégalité a été commise contre lui et déclare qu'il vient devant le tribunal non comme accusé mais en accusateur. Il a dans un dossier une lettre du gardien de la prison, prouvant, suivant lui, que les chambres réservées des détenus du 9 juin étaient préparées depuis plusieurs jours. Un autre que lui aurait pu tuer le Procureur de la République car la loi fut cyniquement violée.

M. Laguerre attaque ensuite vivement le gouvernement disant que ce que l'on poursuit en lui c'est le triomphe de demain.

Les démocraties des villes et des campagnes s'allient pour chasser le gouvernement déconsidéré. Nous sommes avec cette démocratie.

Le tribunal écoute avec patience ce discours d'une violence inouie.

Le président Brugère a dirigé le débat avec une rare énergie, et une grande impartialité, et a prévenu ainsi des désordres graves.

L'audience est levée.

Le prononcé des deux jugements est remis à lundi.

La sortie du tribunal s'est effectuée sans désordre, bien que la foule soit considérable.

Les rues étaient garnies par les soldats

Les prévenus purent ainsi gagner leur hôtel sans occasionner de manifestation.

Sur le parcours les soldats portent les armes à la croix d'honneur portée par Déroulède.

Les curieux sont aux fenêtres.

L'animation est assez grande dans les rues.

Les prévenus sont partis à 9 h. 20 par le rapide pour Paris.

ÉTRANGER

SUISSE

L'INCIDENT GERMANO-SUISSE

Déclaration à la tribune

Berne, *21 juin.* — A la *Chambre*, M. Droz, répondant à une interpellation, expose la situation résultant de l'affaire Wohlgemuth, relativement à l'Allemagne et les communications échangées entre les deux gouvernements.

La Suisse entend remplir tous ses devoirs de neutralité, mais elle n'admet pas que son droit d'asile soit la merci des autres puissances.

Elle déclare que sa neutralité n'altère pas sa souveraineté et qu'elle se maintiendra sur le traité de 1815, qui a déclaré que la neutralité et l'inviolabilité de la Suisse, son indépendance de toute influence *étrangère sont dans les vrais intérêts de* l'Europe entière.

Le débat diplomatique n'est pas encore clos.

M. Droz termine en demandant de mettre le Conseil fédéral en mesure de surveiller plus délicatement l'élément étranger et de remédier aux défectuosités constatées dans nos moyens d'action contre eux.

Le Conseil fédéral compte sur l'appui *du peuple suisse* pour le soutenir dans cette tâche difficile.

ITALIE

ALLIANCE AVEC L'ANGLETERRE

Rome, 21 juin. — Le *Pungolo* apprend que M. Crispi saisira le Parlement italien d'une convention avec l'Angleterre, par laquelle celle-ci, en cas de guerre, se charge de la *protection des côtes* italiennes.

AUTRICHE

TROUBLES GRAVES

Deux tués et douze blessés

Vienne, 20 juin (*Arrivée à Lille le 21 juin à 5 heures du matin*).

Il y a eu de graves désordres à Kladno (Bohême), à l'occasion des cérémonies de la Fête Dieu.

La gendarmerie a dû intervenir et faire usage de ses armes; deux jeunes garçons ont été tués et douze grièvement blessés.

Les habitations du bourgmestre et du directeur des mines ont été saccagées.

L'agitation est indescriptible : les affaires sont suspendues.

Trois bataillons d'infanterie sont arrivés à Kladno.

Vienne, 21 juin. — L'autorité communale a ordonné la fermeture de tous les débits d'eau-de-vie et a demandé l'établissement d'une garnison permanente.

Un avis gouvernemental interdit d'une façon plus rigoureuse tout rassemblement. La surexcitation est d'autant plus grande que le bourgmestre est encore absent.

La commission judiciaire a procédé à des perquisitions avec l'assistance des troupes à Kladno, Orin et Motyem.

PINI ET SA BANDE

Nous avons annoncé hier l'arrestation à Paris de l'anarchiste voleur Pini. Cette capture qui a *mis la police sur la trace d'une* vaste association de cambrioleurs mérite d'être longuement racontée. Nos lecteurs ne liront pas sans intérêt les divers incidents de cette excellente prise.

L'arrestation de Pini

M. Goron, chef de la sûreté désespérait de trouver Pini contre lequel le gouvernement italien aurait lancé une demande d'extradition lorsqu'il apprit qu'un nommé Mazocki, répondant au même signalement était venu se fixer rue du Faubourg St-Martin, 208.

Il envoya immédiatement l'inspecteur Gaillarde et deux de ses meilleurs agents qui mirent la main au collet de l'individu.

Celui-ci malgré une vive résistance fut conduit au Dépôt et interrogé. Il chercha à égarer la justice, déclarant être « le fils de la Terre. »

Seconde arrestation

L'inspecteur Gaillarde pendant ce temps se rendait au domicile de Pini, rue du faubourg St-Martin, 208, et y trouvait un individu en train de se raser.

Il reconnut aussitôt un nommé Fabre, qu'il recherchait depuis longtemps pour un vol commis au préjudice d'une demoiselle Sergent, habitant rue Cambronne, 99.

Perquisition

La perquisition amena la découverte de plus de 200 fausses clés, des pinces monseigneur, des scies, des coffres, des lanternes sourdes, des limes, des ciseaux à froid, etc., etc., puis de l'argenterie, des couverts, des meubles et enfin des titres.

Tous ces objets et papiers provenant de vols et enfin pour finir plus de cent kilogrammes *d'imprimés anarchistes de divers pays.*

Troisième arrestation

Des agents demeurés rue Saint Martin, arrêtèrent deux heures plus tard un troisième individu qui venait voir Pini.

On trouva sur lui une carte au nom de Schouppe Placide, demeurant rue du Faubourg St-Martin, 258.

A cette adresse l'inspecteur Gaillarde découvrit une multitude de fausses clés, pinces et autres objets de la sorte.

Chose plus grave, il mit la main sur une volumineuse correspondance établissant que Schouppe était le chef d'une bande cosmopolite de voleurs et de plus qu'une partie de l'argent volé par ces misérables servait à fabriquer des placards révolutionnaires.

Schouppe, ancien ouvrier mécanicien, menait, à en juger par le confortable de son appartement joyeuse vie.

Il avait salle à manger, salon, *bureau de travail*, le tout splendidement meublé.

Nouvelles arrestations

Dans la soirée arrivèrent une jeune femme et un homme élégamment vêtu qu'on arrêta également. Dans la poche de l'individu, on trouva une carte ainsi conçue : Jules Leclaire, 117, faubourg St Martin.»

Une nouvelle perquisition amena à cette adresse la saisie de tout un attirail de cambrioleur.

Le prétendu Leclaire n'était autre que le frère de Placide Schouppe, Jules Schouppe; *il le fit*, ainsi que la détenue, sa maîtresse, et leur bébé âgé de vingt mois, écrouer au Dépôt

L'enquête a de plus révélé que les placards saisis chez les divers membres de la bande, avaient été imprimés rue Bellefonds, 11. On se rendit à cet endroit, mais tout le matériel avait été enlevé depuis une huitaine de jours.

Les méfaits de la bande

On ne connaît à l'heure présente qu'une partie des vols accomplis par la bande Pini.

On sait seulement que, parmi les victimes, figurent, en dehors de M. Ercossura et de Mlle Sergent, dont nous avons déjà parlé, MM. Beaufils, entrepreneur de peinture, rue des Petits-Carreaux, 5, et Bérard, rue Affre, 5.

Les antécédents de Pini

Les antécédents de Pini sont déplorables. Non seulement il a déjà subi plusieurs condamnations; *mais il est sous le coup* d'une demande d'extradition pour divers crimes.

Il était armé des pieds à la tête quand les agents lui ont mis la main au collet.

Il est établi qu'il avait, en outre des bandits déjà nommés, deux complices d'origine italienne nommés Corti et Parisi, actuellement détenus à Beaulieu.

Hier, dans la matinée, après une scène très violente dans le bureau de M. Goron, Pini s'est décidé à faire un commencement d'aveux.

Il a cependant refusé de dire jusqu'à présent à *quel usage* étaient destinées les mèches à poudre, les armes et les divers ingrédients saisis chez lui.

L'enquête le dira peut-être.

En tous cas *les recherches sont* activement poursuivies et tout porte à croire qu'avant peu de nouvelles arrestations auront été opérées.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 21 juin. — M. Goron a reçu une dépêche de Londres lui annonçant l'arrestation, dans cette ville, du nommé Parmeggiani, complice de Pini dans un meurtre commis en *Italie*, et probablement aussi dans les vols commis en mains autres endroits.

Dans la soirée d'hier, le chef de la sûreté avait découvert un nouveau domicile de l'anarchiste Pini. Il est situé 30, rue Guersaint; c'est un petit pavillon sous-loué par le malfaiteur et Schouppe, son complice, à une communauté de religieuses italiennes, dont la supérieure a failli se trouver mal quand on lui apprit de qui elle était locataire.

M. Goron a saisi à cette nouvelle adresse un très joli mobilier : salon, salle à manger, chambre à coucher, le tout acheté avec le produit des nombreux vols.

On a découvert, depuis hier, qu'il fallait encore mettre à l'actif de cette bande, décidément *effrayante*, le vol commis à l'aide d'effraction chez M. Clavel de Ayon, 6, rue de Milan, au mois d'août dernier

Un des complices, Lazare Gorsi, sujet italien, arrêté hier, avait *été déjà capturé lors de* ce vol, mais ses acolytes avaient alors pu s'enfuir.

On s'attend encore à de nouvelles découvertes relatives aux exploits de la bande Pini.

GRÈVE DE BOULANGERS
A TOULON

Les ouvriers boulangers s'étant mis en grève, la municipalité a décidé qu'elle ferait elle-même fabriquer le pain mais les patrons ont refusé leur magasin pour la *vente*.

De plus ils ont nommé des délégations pour empêcher l'arrivée de pain étranger à Toulon.

L'alimentation publique est donc à la charge du maire, qui l'assurera au moyen du service des subsistances.

Le maire prépare une proclamation.

La fermeture des fours cause un grand émoi dans la population. Des attroupements se forment devant les boulangeries fermées et réclament du pain.

QUATRE-VINGT-NEUF

21 JUIN

La cour marche de surprise en surprise; l'attitude si digne, admirable de fermeté des députés des communes lui a causé une profonde satisfaction. En convoquant les Etats, la royauté s'imaginait réunir des sujets; il se trouve qu'elle a devant elle des hommes singulièrement hardis qui, repoussant toute idée de servitude, émettent la *prétention* d'être *libres*, qui non seulement ne consentent pas à enregistrer docilement les volontés royales, mais vont jusqu'à exiger que la royauté leur rende des comptes, qui veulent renverser les rapports existants entre la nation et le gouvernement, et faire de ce dernier le serviteur de la volonté nationale.

La royauté, Necker, se sont entièrement mépris sur l'état d'esprit de ces bourgeois qu'ils ont appelés, ils n'ont pas vu, ils n'ont pas senti le travail d'émancipation qui s'est opéré durant *le siècle, ils croyaient que le mouvement* philosophique n'avait guère agité que la surface, tandis qu'en réalité il avait penché jusqu'au plus profond des masses et préparé l'avènement de nouvelles couches sociales. C'est l'ignorance et l'aveuglement qui ont perdu l'ancien régime.

La Cour s'imagine effrayer l'assemblée, par le simple appareil de la puissance royale. Le roi ordonne la fermeture de la salle des Etats, pensant empêcher ainsi les députés de s'assembler, de se concerter. Avant lui Necker, dont les idées *sont tout aussi étroites que celles de son maître a eu un instant une pensée analogue.*

« Croirait-on, écrit Malouet, que M. Necker ait eu la pensée de supposer un accident d'éboulement de terre, d'enfoncement des caves de Menus et de faire écouler pendant la nuit la charpente de la grande salle pour déplacer et installer séparément les trois ordres. C'est à moi qu'il l'a dit, c'est dans la première huitaine de notre réunion qu'il a eu cette idée dont j'eus assez de peine à le détourner en lui en faisant apercevoir *les dangers.* »

Cette profonde méconnaissance de la situation politique s'explique assez facilement, la royauté est étrangère à la nation, elle vit à l'écart, dans une atmosphère séparée, le pays et le gouvernement au lieu d'être indissolument liés, sont distincts, ayant des besoins et des aspirations contraires. Fatalement une séparation doit s'en suivre, une rupture est inévitable, la royauté ne fait rien pour l'empêcher : tout au contraire, elle précipite, la rend imminente par son imprévoyance et son aveuglement.

Chronique régionale

L'arrêt des trains. — La Compagnie du Nord expérimente en ce moment une nouvelle invention *dont le but est d'amortir le choc produit* par l'arrêt des trains qui parfois se fait sentir désagréablement dans l'intérieur des wagons.

Voici en quoi consiste cette invention : On revêt les tampons de plusieurs rondelles de liège compressé d'une épaisseur totale de 0.05 centimètres environ. Le liège, au moment de l'arrêt du train, se trouve serré, et nul choc ne se produit

Au bout de quelques instants, le liège a repris son épaisseur primitive.

Des essais faits sur la ligne de Lens, sur un train de marchandises, ont parfaitement réussi.

Baccalauréat. — Le jury d'examen de l'enseignement secondaire spécial ouvrira à Lille, le vendredi 19 juillet 1889, à sept heures et demie du matin, une session d'examen pour le baccalauréat de cet enseignement.

Le registre d'inscription sera ouvert le lundi 24 juin ; *il sera clos le lundi 8 juillet, à six heures* du soir. Les candidats devront adresser au secrétariat de la Faculté des sciences de Lille, leur acte de naissance dûment légalisé et constatant qu'ils sont âgés de seize ans accomplis au moment de l'examen, et une demande d'inscription écrite en entier de leur main, sur papier timbré, avec le consentement du père ou du tuteur en cas de minorité. Les deux signatures devront être légalisées par le maire de la commune où résident le candidat et son père ou tuteur.

Chronique Locale

ROUBAIX

Boulangeards, tenez-vous ! — Nous apprenons de source certaine qu'un comité antiboulangiste *chrétien* ! est en formation à Roubaix.

Les personnalités les plus marquantes du parti conservateur s'y sont fait inscrire.

Ces messieurs se flattent de prouver à tous les catholiques roubaisiens que nos boulangeards locaux à l'instar de leur papatron et de ses acolytes ne sont que de vulgaires *farceurs*.

Nous connaissons déjà, par nos renseignements particuliers, que le président et le vice-président dudit comité sont l'un, un négociant très considérable et l'autre un industriel.

Les dévôts lâchent la corde : le *grrrand* parti enrôlé sous la sainte bannière ou devaient briller l'un à côté de l'autre l'aigle impérial et la fleur de lys se décolle misérablement.

Après les dévôts, les blancs, *ce* seront les autres, et les gueux de la Boulange recevront en septembre le dernier coup.

Accident. — Un accident qui heureusement n'aura pas de suites fâcheuses, est arrivé vendredi au peignage Alfred Motte rue d'Aveighem.

Le nommé Charles Vandervelden, peigneur, âgé de 15 ans, demeurant rue Magenta, en a été victime.

Ce jeune ouvrier, voulant ôter un bout de laine qui se trouvait dans les engrenages de son métier, a eu trois bouts de doigts de la main droite écrasés.

Il a été admis d'urgence à l'hôpital.

L'accident de la rue de la Redoute. — Henri Herbeaux, la malheureuse victime de l'accident survenu jeudi soir aux bâtiments Lepoutre, rue de la Redoute, est toujours dans un état très désespéré.

Le vol de la rue Buffon. — L'auteur du vol d'un litre de cognac volé au préjudice de la nommée Catherine Mahieu et dont nous avons parlé hier, se nomme Emile Guilbert, fileur, âgé de 36 ans, et demeure rue *Magenta*.

Le sauvetage du Beau-Chêne. — Le jeune homme qui a sauvé le petit imprudent qui était tombé dans le canal, entre le pont Morel et la passerelle du Beau-Chêne, s'appelle Jules Desmarcheliers. Il est sapeur-pompier.

Il n'en est pas à son premier coup d'essai ; c'est le troisième sauvetage qu'il a accompli.

Toutes nos félicitations au courageux jeune homme.

Un nouveau succès pour Roubaix. — Un de nos sympathiques concitoyens, M. Delescluse, vient d'obtenir au salon de 1889 une mention pour son tableau : « Portrait de Monsieur X... » Nous adressons toutes nos félicitations à l'artiste roubaisien.

Acte de courage accompli par une femme. — Hier matin, rue Pierre de Roubaix, le cheval de M. Eugène Hiroux, de Marcq-en-Barœul, se sentant libre pendant qu'on servait un client, prit le mors aux dents et engagea une course à fond de train.

Il aurait pu causer de graves accidents si Mme Depraeter, née Sidonie Terlynck de Dottignies, étant elle même sur sa voiture, et s'en étant aperçue, ne s'était pas élancée à la tête de l'animal, qu'elle saisit par la bride.

Après avoir été traînée une trentaine de mètres, tenant toujours ferme la bride, elle parvint non sans peine à maîtriser et à arrêter ce cheval violent.

Nous sommes heureux de signaler un tel fait de la part d'une femme et nous adressons à cette vaillante et courageuse *dame nos plus vives félicitations.*

Les délégués ouvriers à l'Exposition. — Ainsi que nous l'avons annoncé la commission chargée de désigner les délégués ouvriers à envoyer à l'Exposition universelle de 1889, s'est réunie hier soir à cinq heures à la Mairie.

Une nouvelle réunion aura lieu mardi prochain, 25 courant, pour la continuation de l'ordre du jour.

LA PLACE DE LA LIBERTE

Je passais jeudi matin, place de la Liberté et j'étais navré du triste spectacle que présente cette immense surface toute dénudée.

C'était jour de marché et il n'y avait cependant que quatre étaux de marchands.

Quel contraste avec la place de la Mairie, où les marchands s'entassent et se gênent réciproquement; et pourtant les commerçants de cette place délaissée paient une très grosse patente.

Pourquoi la municipalité *n'impose-t-elle* pas la place de la Liberté aux marchands de poteries et de sabots; cela ne porterait aucun préjudice aux patentés de la place de la Mairie et faciliterait le placement à postes fixes de tous ces petits commerçants ambulants à qui les représentants de l'autorité doivent sans cesse rappeler l'arrêté municipal qui interdit les stationnements dans les rues.

DE LINCÉ.

Objets trouvés. — Il a été trouvé sur la voie publique, les objets suivants : un livre de première communion, une tabatière, et un pantalon de toile neuf. Ils ont été déposés au bureau de M. le commissaire central où on peut les réclamer.

Chiens en fourrières. — Dans la journée de jeudi, onze chiens ont été mis en fourrière et cinq contraventions pour divagation de chiens ont été dressées.

Loi Grammont. — Une contravention a été dressée à la charge du nommé Arthur Véruve, tonnelier, âgé de 25 ans, demeurant rue Jacquart, pour avoir fait tirer sa voiture par son chien.

Un cheval emporté. — Ce matin, au moment où le *car* se dirigeant vers Lannoy, traversait la Place de la Liberté, un cheval attelé à une lourde charrette s'est emballé, suivant la même direction. Un courageux voyageur qui se trouvait sur le *car* en est descendu à la marche et s'est jeté à la tête du cheval qu'il a pu arrêter à l'angle du boulevard Gambetta.

Ce courageux citoyen, à qui nous adressons toutes nos félicitations est M. Fiévet, demeurant rue Pauvrée.

La Roubaisienne. — Le comité de *La Roubaisienne* informe les gymnastes qui désirent participer à la fête de Quesnoy-sur-Deûle, donnée *dimanche prochain 23 juin, pour l'inauguration* de la Société de gymnastique *l'Espérance*, qu'ils aient à se rendre au local samedi pour la répétition des mouvements d'ensemble et la fixation *des heures de départ et de retour.*

Concours colombophile. — La Fédération colombophile *l'Avenir du Tilleul*, rappelle aux amateurs de la ville son 9e concours sur Clermont, le 23 juin 1889, organisé par la société le *Pigeon Blanc*, établie chez M. César Cornil, « Aux Trois Ponts. » Mise, 1 fr. 25 par pigeon, dont 1 franc prix et 0,25 c. pour frais et convoyage. Mise en panier, la veille, de 3 à 6 h. 1/2 du soir.

Aujourd'hui samedi, mise en panier de 3 à 6 heures pour le concours de Chantilly au lieu de Paris annoncée aux affiches générales. Information prise l'encombrement actuel à cause de l'Exposition pourrait être préjudiciable à la bonne marche du jeu. Chantilly 171 k. donné par la *Fédération Roubaisienne*, au siège de la *Rapide*, chez M. Descamps, rue de Wasquehal, à l'Epeule, près le siège fédéral. 125 fr. en quinze prix d'honneur de 10 fr. et 5 fr. Mise habituelle 1.50 par pigeon.

Vitesse propre comme aux autres concours, zônes de 300 m., etc.

Dimanche 23 juin, 11e concours de l'Union fédérale colombophile sur Clermont. Prix d'honneur : 100 fr., organisé par la société colombophile, le Pigeon Rouge » établie chez le sieur Henri Baert, rue de la Chaussée (derrière l'église St-Joseph). Poule unique à 50 c., poules facultatives 1, 2, 3 et 5 fr. Marquage secret par la bague caoutchouc système J. Rosoor.

Inscription des pigeons le samedi 22 juin, de 3 à 6 heures 1/2 du soir. Convoyeur Jules Dedoucker.

BULLETIN LAINIER

Marché à terme

DE ROUBAIX-TOURCOING

DU 21 JUIN

Cote officielle de 4 h. 1/2.

Type [illegible]n° 1 :

Juin	5.85
Juillet	5.875
Août	5.85
Septembre	[illegible]
Octobre	5.90
Novembre	5.90
Décembre	5.875
Janvier	5.80 .[.
Février	5.75
Mars	5.75
Avril	....
Mai	

Type n° 2 :

Juin	5.65 .[.
Juillet	5 70
Août	5.675 .[.
Septembre	5.675 .[.
Octobre	5.675 .[.
Novembre	5.675 .[.
Décembre	5.675 .[.
Janvier	5.65
Février	5.65
Mars	5.65
Avril	....
Mai	

Roubaix Tourcoing!

Ventes du jour contrat n° 1 :

Juin : 5.000 à 5.85.
Juillet : 10,000 à 5,875
Août : 15,000 kilos à 5,85.
Août : 5,000 à 5,875
Août : 5,000 kilos à 5 90.
Septembre : 30.000 à 5.90

Ventes du jour contrat n° 2.

Juin : 10,000 kilos à 5.65
Juillet : 5.000 kilos à 5.675.
Juillet : 20.000 à 5.70.
Août : 10,000 à 5,675
Type supra
Total, 115.000 kilos.
Tendance : Calme.

Vente publique de laines. — La vente publique de laines, de M. Henri Grau, courtier juré est fixée au mercredi 17 juillet.

Le catalogue spécifiera les lots de blousses qui seront offerts au taux de conditionnement de 10 0/0.

Les quantités à exposer devront être annoncées pour le samedi 13 juillet, *dernier délai*, et rendues dans les magasins-généraux, rue Neuve-de-Roubaix, 38, le lundi 15.

Anvers, 21 juin.

Cote de deux heures :

Laine en suint : avril, . . .[.; mai, . . ., juin. . 165 .[.; juill., 165 .[.; août, 165, sept., . . ., oct. . . . . .

Peignées françaises de la Plata

Contrat A.

Avril . . . .mai, ...[.; juin 562 1/2; juill. 565 .[.. août 567 1/2 déc., 570 .[. . .; janv.

Ventes : 25.000 kilos.

Marché ferme.

Contrat G

Juin à déc. 590.

Peignées allemandes de la Plata

Contrat B.

Avril. . . . .[; mai . . . juin 585 .[.; juil. 587 1/2; août, 590 .[.; sept., oct., 592 1/2; nov. 590, déc. 587 1/2; janvier 580 ; fév. 575 .[.; mars 567 1/2. avril 567 1/2.

Ventes, 100,000 kil.

Marché ferme.

Analyses de la Bière Française.
(Voir aux annonces.)

Spasmes et Vapeurs

Il est quelquefois bien difficile d'expliquer et de combattre certaines indispositions propres à la femme connues sous le nom de : Maux de nerfs, Spasmes, Vapeurs, etc.

Ces maladies féminines qui se manifestent par des symptômes bizarres et irréguliers : tristesse, surexcitation, défaillances, pâles couleurs, etc., doivent être attribuées à un état maladif du système nerveux, prenant sa source dans une altération du sang. Il est alors indispensable de dépurer, de rafraîchir, de clarifier le sang en employant le Rob Lechaux (aux jus d'herbes). Cet incomparable dépuratif végétal chasse la bile, les glaires, les humeurs, renvoie aigres ou acides ; supprime les mauvaises digestions, *l'échauffement, les maux de tête*, migraines, bouffées de chaleur au cerveau, évite ou détruit la constipation et rétablit aussi l'équilibre normal de toutes les fonctions, sans lequel il n'y a pour les dames ni tranquillité, ni santé, ni beauté.

Toutes les dames doivent lire avec attention l'excellente étude sur la régénération du sang (44e édition), que M. Lechaux, pharmacien chimiste à Bordeaux, envoie gracieusement à ceux qui la réclament. Après l'avoir lue, elles demanderont avec confiance franco 3 flacons de Rob Lechaux pour 12 francs, ou 6 flacons contre 21 fr.

Dépôt à Lille : Pharmacie du docteur Ozil, rue Esquermoise, 60; Fanyau; Donte et Cie.; Coasne ; Pharmacie centrale Gobert et Cie. — A Tourcoing : Bruneau, Vanneufville. — A Valenciennes : Sabin-Boulet. — A Fresnes : Berriez, — A Maubeuge : Huart, pharmacien, rue de Mons, Toutes pharmacies. 53

Il paraît que les pharmaciens ne vendent plus ni fer ni quinquina, ni vins fortifiants, ni huile de foie de morue ; le Mar a détrôné tout cela; cette merveilleuse liqueur guérit à bon marché toutes les maladies qui proviennent du manque de sang, telles que manque de force, faiblesses, fatigues, battements de cœur, étourdissements et manque d'appetit. Prenez-donc 20 gouttes de Mar à tous vos repas.

Demandez-en une bouteille à votre pharmacien. Le Mar ne se prenant que par gouttes est le moins cher des médicaments. M. RIVIÈRE, pharmacien au Mans, l'envoie franco avec instructions par la poste, contre un mandat de 5 fr. 513—6

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

Toute commande de lettres de faire part de décès, d'obits, etc., faite à Roubaix *et* Tourcoing, *dans les bureaux de l'*AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING *donne droit à une insertion GRATUITE dans le Journal*

AVIS AUX SOCIÉTÉS

Les Sociétés qui feront leur commande de convocations, avis, affiches, etc., dans les bureaux de l'imprimerie de l'AVENIR DE ROUBAIX TOURCOING, auront droit à l'insertion gratuite dans le journal.

TOURCOING

Ivresse. — M. J. B. D..., âgé de 36 ans, rentier, demeurant à Roubaix, a été déposé au violon pour ivresse manifeste.

Charrette à chiens. — Dans la tournée faite hier, avec la charrette à chiens, 8 de ces animaux ont été saisis et conduits en *fourrière*.

Plusieurs contraventions pour divagation de chiens ont en outre été dressées.

Trouvaille. — M. Emile Baudry, maçon au Virolois, a trouvé près de chez lui une baladeuse abandonnée sur la voie publique.

Il la tient à la disposition du propriétaire.

Contraventions. — Des rapports de contraventions ont été dressés contre les nommés : Gustave Desp., portefaix à Tourcoing, pour violences légères, Henri Cou, portefaix à Roubaix, *pour ivresse et s'être amuser* à sonner aux portes des habitations rue de Tournai, Joseph P..., et Henri D., âgés de 8 et 10 ans pour avoir passé sur un terrain cultivé aux Phalempin.

LILLE

Marche aux flambeaux. — C'est dimanche que doit avoir lieu à Lille, le cortège aux flambeaux organisé par le comité des Fêtes Moulinoises. Celui de l'année dernière dépassa déjà en éclat tout ce qui avait jamais été fait dans ce genre, et cependant à en juger par les préparatifs qui se font dans le quartier de Moulins on peut assurer que la fête de dimanche sera plus brillante encore.

Voici l'ordre du cortège :

Pompiers — Tambours. — Union française des Trompettes de Lille. — Fanfare l'Union du Nord. — Portique (*groupe*). — Le Commerce et l'Industrie, comité des Fêtes Moulinoises, (char). — Groupes variés, l'Avenir Moulinois (char). — Groupe varié, les Quatre Six. (groupe). — Rouget de l'Isle, les Frères réunis, (char). — Arc de triomphe de l'Etoile avec jet d'eau, les Enfants brésiliens, (char). — Fanfare du Petit-Ronchin. — Tour Eiffel, neuf mètres, les Grandes mèches, (char). — Transparents lilliois, les Basculeurs, (groupe). — Prise de la Bastille, les Francs Piqueurs, (char). — Jet d'eau, les Amis réunis, (char). — Fanfare les Enfants du Nord. — L'Alsace et la Lorraine, l'Etoile d'Or, (char). — Aérostat, les Enfants belges, (groupe). — Arc de triomphe, les jeunes Amateurs, (char). — La République, l'Union fait la force, (char). — Clairons. — Fanfare de Wazemmes. — Tour Eiffel, quinze mètres, les Bras-de-Fer, (char). — Fête d'Archers, les Enfants du Nord, (char). — Carnot, Hoche et Marceau, les Sonneurs, (char). — Gambrinus, les Veinards, (char). — Fanfare l'Union musicale de Fives-St-Maurice. — L'Arbre de la